

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 JUILLET 2019

## **1°) Approbation du compte-rendu de la séance du 25 juin 2019**

Le compte-rendu de la séance du 25 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

## **2°) Intercommunalité**

### **2.1. – Comptes-rendus conseils communautaires du 26.06.2019 et du 17.07.2019**

Monsieur le Maire présente les différents points abordés lors des conseils communautaires du 26 juin et 17 juillet 2019. Il invite plus particulièrement les conseillers à prendre connaissances des éléments relatifs aux actions développées dans le cadre du PCAET et à consulter les dispositions relatives à la mise en place d'un guichet habitat au sein de la Communauté de Communes avec pour objectif de coordonner et d'informer sur les différentes aides liées à l'habitat.

### **2.2 – Bilan de la concertation et arrêt du PLUiH**

Monsieur le Maire présente pour avis la délibération du conseil communautaire du 12 juin 2019 approuvant le bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays des Achards valant Plan Local d'Habitat.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable au bilan de la concertation et à l'arrêt du projet de PLUiH.

Monsieur le Maire indique que le planning de mise en place est à ce jour respecté. Ainsi, l'enquête publique débutera en septembre 2019.

## **3°) Urbanisme et Travaux**

### **3.1. – Attribution du marché de travaux de réhabilitation des réseaux eaux pluviales Rues Gautron et Le Pot dans le cadre de la consultation réalisée en groupement de commande avec la CCPA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réglementation sur les marchés publics et plus particulièrement l'article R.2123-1,1° du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération RGLT\_19\_577\_154 du 17 juillet 2019 du conseil communautaire attribuant le marché de travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales des rues Henri Le Pot et Pierre Gautron,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché de réhabilitation des réseaux eaux pluviales à l'entreprise VALOT TP, offre mieux disante pour un montant de 130 950€ HT.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** le marché de prestation de travaux de réhabilitation des réseaux eaux pluviales de la rue Le Pot et Gautron à l'entreprise VALOT TP pour un montant de 130 950€ HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### 3.2 – Création d'un budget annexe : Terrains Jaulin

Monsieur le Maire précise que la commune est propriétaire des terrains ayant appartenu à la famille JAULIN. Le souhait de la Municipalité de lancer un nouveau projet d'urbanisation en adéquation notamment avec les nouvelles orientations du PLUiH. Ce lotissement serait nommé « la Martinière 1 » du fait de sa proximité avec le village portant ce nom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un budget annexe dénommé « Lotissement La Martinière 1 » ;
- **DECIDE** d'assujettir ce budget à la TVA ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents correspondants.

### 3.3 – Transfert des équipements communs Lotissement GRAIZEAU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les Consorts GRAIZEAU / CHIRON représentés par Mme CHIRON Josette aménagent le lotissement « GRAIZEAU » comprenant 7 lots et situé Route de St-Avaugourd.

Après achèvement des travaux, l'aménageur sollicite le transfert à la commune des équipements communs hors eaux usées.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter ce transfert dans les conditions décrites dans la convention jointe à la présente délibération.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour le transfert des équipements communs du futur Lotissement Privé « GRAIZEAU »,
- **APPROUVE** la convention de transfert des équipements communs jointe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### 3.4 – Déclaration d'Intention d'Aliéner – 1<sup>er</sup> semestre 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019. 22 dossiers ont été traités contre 20 en 2018 et 21 en 2017 sur la même période.

Le Maire précise qu'il n'a pas utilisé le droit de préemption urbain sur l'ensemble de ces biens.

### 3.5– Convention Vendée Eau : mesure des débits des poteaux à incendie

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'exercice de la compétence eaux pluviales un contrôle quinquennal du débit des hydrants doit-être réalisé.

Cette prestation réglementaire et technique est prise en charge hauteur de 50% par Vendée Eau.

Le coût du contrôle s'élève à 16€ / hydrant pour la commune. Pour rappel, le parc nieulais est composé de 51 hydrants.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour la réalisation de la prestation des mesures de débit des poteaux à incendie par la société SAUR missionnée par Vendée Eau, au prix de 16€ par poteau soit une participation financière de 816€ pour la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

### 4°) Questions diverses

#### \* Opération 1 arbre, 1 naissance

Emmanuel FERRE, Adjoint au Maire présente les modalités principales de cette opération proposée par le Conseil Régional des Pays de la Loire.

Il rappelle qu'en 2010, la commune avait de son propre chef une initiative similaire. Il propose néanmoins que la municipalité dans le cadre de sa politique de préservation du patrimoine naturel s'inscrive dans cette démarche au titre de l'année 2019.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour la participation de la commune de Nieul-le-Dolent à l'opération du Conseil Régional des Pays de la Loire « un arbre, une naissance »,
- **SOLLICITE** l'aide de la Région dans le cadre de sa participation à ce programme pour l'année 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

#### \* Concours paysage de votre commune

Emmanuel FERRE, Adjoint au Maire indique que le jury a délivré un prix d'encouragement à la commune de Nieul. Ces premiers échanges permettent de donner certaines pistes de travail pour améliorer la gestion du patrimoine environnemental de la commune. L'appui technique du CAUE sera sollicité et la commission Espaces Verts sera associée à toute réflexion permettant d'améliorer ce point.

#### \* Projet éolien

Monsieur le Maire rappelle qu'une permanence s'est déroulée en Mairie le 16.07.2019 en présence de VSB Energies, société en charge de ce projet et Vendée Energies, filiale du SyDEV partenaire de ce projet.

9 personnes se sont déplacées à cette occasion. Les spécialistes ont pu échanger et préciser les modalités d'organisation d'un tel projet qui rappelle le Maire n'en est qu'à sa phase Etudes de faisabilité.

L'installation d'un mât de mesure à proximité du village de La Paillardière suscite des interrogations.

Monsieur le Maire indique que la société VSB et lui-même se tiennent à disposition des administrés pour évoquer les questions relatives à ces études. Il rappelle également qu'un site internet dédié à ce projet est ouvert sur le lien suivant : <https://vsb-parc-eolien.wixsite.com/nieul-le-dolent>

Mme Carine BOMPERIN conseillère municipale précise qu'il lui paraît important de s'assurer des retombées positives de ce type d'implantation. La technologie éolienne étant tout à fait diversifiée, elle demande à Monsieur le Maire de bien vouloir se renseigner sur l'apport énergétique du type d'éolienne projeté sur la commune. Monsieur le Maire indique qu'une réponse sera apportée. D'ailleurs, toutes les questions qui pourraient se poser en la matière mériteront une réponse afin que chacun est accès, en parfaite connaissance de cause, au développement du projet d'étude en cours.

#### **\* Création d'une troupe de théâtre à Nieul**

Emmanuel FERRE, Adjoint au Maire informe de la création récente d'une troupe de théâtre sur la commune à l'initiative d'une quinzaine de personnes.

Cette association nouvellement constituée proposera un spectacle en février-mars 2020 salle du Cercle.

#### **\* Agenda**

- 21 et 22 septembre – 28 et 29 septembre : exposition culturelle.

Prochain conseil municipal : mardi 24 septembre à 20h